



Madame Nathalie Kosciusko-Morizet

Ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Madame Valérie Pécresse

Ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'État

Montreuil, le 20 février 2012

Mesdames les ministres,

Nos organisations syndicales souhaitent l'organisation d'une réunion tripartite MEEDTL / Budget / Syndicats concernant le recrutement des Ouvriers des parcs et ateliers (OPA) au sein des services et établissements publics du MEDDTL.

Le blocage actuel de la part du ministère du Budget sur le recrutement des OPA est un obstacle majeur pour assurer les missions techniques et d'ingénieries relevant des fonctions statutaires des ouvriers d'Etat.

L'absence de recrutement sur les postes vacants pour répondre aux besoins de renforcement des effectifs actuels des DIR, DIRM, Services navigation, RST porte un préjudice grave à l'organisation du travail et à la capacité de rendre le service public attendu.

La situation de l'EPA VNF créée par la loi du 24 janvier 2012 devient critique dans la réalisation des objectifs du contrat de performances Etat/VNF, signé le 17 janvier, notamment sur le niveau des services attendus de la voie d'eau. Actuellement une centaine de postes sont identifiés et restent sans activité suite à ces blocages. Le gouvernement ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités vis-à-vis de l'établissement public en charge de l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la voie d'eau. Par ailleurs, les organisations syndicales signataires du protocole du 24 juin 2011 qui inscrit les recrutements sur l'ensemble des catégories de personnels fonctionnaires, OPA, contractuels ne peuvent accepter qu'aucun recrutement ne se fasse dans le corps des OPA en conformité avec la loi.

Les matériels et engins utilisés en matière d'exploitation et de gestion des routes sont fortement sollicités pendant les périodes de viabilité hivernale (VH). Ces situations démontrent, le besoin de reconstituer une capacité de maintenance des engins et des parcs de véhicules pour permettre un fonctionnement efficace des interventions. A l'évidence le souci d'une meilleure gestion des dépenses publiques passe par le recours à des moyens propres plutôt que l'externalisation des tâches.

La continuité et la sécurité du trafic, sur autoroutes, voies rapides, tunnels, etc. nécessitent également un fort potentiel d'opérateurs, de techniciens capables d'intervenir sur les systèmes de gestion du trafic et de surveillance des infrastructures. Ces opérations sont largement dévolues aujourd'hui à des personnels sous statut OPA.

Ce blocage du recrutement a des conséquences dramatiques pour nombre de personnels en terme de mobilités, comme de conditions de travail. Ainsi, à la Direction Inter-départementale des Routes d'Île de France (DiRIF), les personnels OPA sont dans l'incapacité d'obtenir une mobilité malgré de nombreuses années de services et de contraintes physiques et psychiques (travail posté, responsabilité importante etc.). A la DIR Ouest, les départs en retraite impactent fortement le fonctionnement des équipes et imposent là de nouvelles mobilités forcées pour des OPA récemment déplacés suite au transfert des Parcs aux Conseils Généraux.

Au sein du RST et dans le cadre de la mise en place du CEREMA, de nombreuses missions opérationnelles d'ingénierie d'exploitation des systèmes de sécurité des tunnels, de la navigation maritime et fluviale, sont aujourd'hui en difficultés face aux obstacles de recrutement d'OPA. Les services sont contraints d'externaliser des tâches et de programmer purement et simplement la disparition de ces services opérationnels.

Les organisations syndicales vous demandent de reconsidérer les positions consistant à bloquer le recrutement par le MEDDTL d'OPA pour ses propres services et ses établissements. Le transfert en cours des OPA aux Conseils Généraux ne doit en aucun cas porter préjudice à la capacité et au bon fonctionnement des services de l'Etat. Les conséquences sont très lourdes pour la gestion du corps des OPA (recrutement, déroulement de carrière, mobilité,...) ce qui n'est pas acceptable.

Les organisations syndicales ne comprendraient pas que vous ne puissiez répondre à cette exigence de recrutement pour l'efficacité du service public.

Veillez agréer, Mesdames les ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SIGNÉ

Pour la CGT
Jean-Marie RECH

SIGNÉ

Pour la CFDT
Hubert LEBRETON

SIGNÉ

Pour l'UNSA
Daniel PUIGMAL

SIGNÉ

Pour la FSU
Hervé VUILLON

Copie :

M. Jean-François MONTEILS, Secrétaire général du MEDDTL

M. Dominique LAMIOT, Secrétaire général du ministère du Budget

Mme Hélène EYSSARTIER, Directrice des ressources humaine du MEDDTL

M. Hugues PERRIN, Chef du Service des ressources humaines du ministère du Budget